

République Française
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 18 juillet 2023
Convocation en date du 07 juillet 2023

Membres afférents au Conseil Syndical : 18

Délégués présents :

Mesdames : MARCON Dominique, PELAEZ-BACHELIER Hélène

Messieurs : AURIAS Claude, BENOIT Denis, BOUVIER Jean-Marc, CAILLET Christian, CHAVE Philippe, FAYARD François, LEMERCIER Christophe, MOREL Loïc, POINT Jean-Pierre, TRON Frédéric,

Membres excusés :

Mesdames : BORDERES Danielle ; LORENZETTI Muriel

Messieurs : ARNAUD Robert ; DELAYE Dominique, FALLIGAN Claude,

Pouvoirs : VALLON Cyrille a donné son pouvoir à MOREL Loïc

A été élu secrétaire de séance : BOUVIER Jean-Pierre

Votants : 12

Exprimés : 13

Objet : Création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

Le Président, rappelle au Conseil Syndical :

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Selon le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Considérant la nécessité de créer un emploi de Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe (cadres d'emploi d'Adjoints Administratif Territoriaux) permanent en raison des nécessités de service, du bon fonctionnement de celui-ci et suite à la réussite de l'examen.

Le Président propose à l'assemblée,

- **la création de 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe** permanent à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaire à compter du 19 juillet 2023.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- **De créer un emploi permanent appartenant au cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux à temps non complet afin d'exercer les missions d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à compter du 20 juillet 2023.**
- **D'actualiser le tableau des effectifs de la manière suivante, faisant suite à des avancements de grade en annexe de cette délibération.**

- D'indiquer que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à l'exécution de ce budget.

Le Président
Loïc MOREL



Annexe délibération TABLEAU DES EFFECTIFS AU 19 JUILLET 2023

Filière	Catégorie	Cadres d'emplois	Grades	Nombre	Temps de travail
Administrative	A	Attaché territorial	Attaché	1	Temps complet
Administrative	A	Attaché territorial	Attaché	1	Mi-temps
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif	Suppression en cours	Mi-temps
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif Principal seconde classe	Création 1	Mi-temps
TOTAL				3	